cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc-André L'abbée
https://www.cadre21.org/membres/fa878f45d40ae18fda1c4cb0

Date d'obtention : 2023-04-26 19:12:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que la marche à suivre dans une situations des Sextos est très bien expliquée et énumérée dans la trousse.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout. Ce sera simple de savoir quoi faire et où me diriger à chacune des étapes à l'aide des grilles et des aide-mémoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À me concentrer sur les questions qui sont dans le document et rien d'autre pour ne pas nuire à une future enquête policière, si elle devait avoir lieu.